



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20  
Pouvoirs : 9  
Absent : 0

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT  
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON  
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN  
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET  
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°20

**Rapporteur :** Christian MICHAUD

### OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION

Il est rappelé au conseil municipal que lors de sa séance du 16 juillet 2020, il a été procédé à la **formation des commissions municipales à caractère permanent, et à la désignation de leurs membres.**

Il est proposé de modifier la composition des commissions en ajoutant :

- M Dominique CHALLOT dans la commission "communication",
- Mme Monique GOHIER dans les commissions "petite enfance, enfance, jeunesse" et "aménagement du territoire".

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le tableau des commissions tel que joint à la présente.

VU l'article L2121-22 du code général des collectivités ;  
VU la délibération du 16 juillet 2020 relative à la formation des commissions municipales et à la désignation des membres ;  
VU les délibérations du 13 octobre 2020, du 29 mars 2022 et du 18 octobre 2022 modifiant la composition des commissions ;

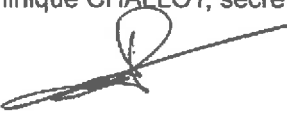
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve la modification des commissions municipales,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le 10 MARS 2023

